# Dématérialisation de la commande publique. Nouveau mode de transmission de la copie de sauvegarde par voie électronique

## Revue - Marchés Publics

### Source - JO

Un arrêté du 14 avril 2023 modifie les articles 2-I et 4 de [l’annexe 6](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038318503) du code de la commande publique « fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde » afin d’ajouter un nouveau mode de transmission de la copie de sauvegarde par voie électronique.